

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les
Bureaux de poste.

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont
pas rendus.

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire...	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements	6 »	12 »	22 »
Etranger (Union postale)	9.50	19 »	36 »

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit

LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON

— TÉLÉPHONE —

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :

A LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7
A PARIS : DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

Lire à la 3^{ème} page nos dépêches de
la dernière heure.

Nous commençons aujourd'hui diman-
che en feuilleton

PARADIS PERDU

DE
Jules Mary

le plus intéressant peut-être de tous les
romans de cet auteur justement appré-
cié.

Deux duels, deux assassinats, plusieurs
suicides, une substitution d'enfant, un
enlèvement, la condamnation d'un inno-
cent, en un mot, toute une série d'aven-
tures tragiques, de situations émouvantes,
de scènes dramatiques et terribles
constituent le fond même de cette œuvre
qui est bien une des plus éloquentes
qui soient jamais sorties de la plume
d'un romancier.

NOTRE PRIME GRATUITE

d'aujourd'hui 30 Décembre

Nous offrons gratuitement à tout
acheteur du numéro d'aujourd'hui di-
manche 30 décembre, un joli calen-
drier de poche illustré, en couleur.

Le réclamer en achetant le journal.

SUPERBE PRIME GRATUITE

Un grand Calendrier

DE LUXE
Reproduction en couleurs de tableaux
de maîtres

HUIT SUJETS DIFFÉRENTS AU CHOIX

Ces sujets sont les suivants :

- La belle fermière.
- Trompette sonnante la charge.
- A la fontaine.
- D'Artagnan.
- Le héros d'armes.
- Scène champêtre.
- Roses moussues.
- Le barbillon de village.

sera donné gratuitement à tout acheteur
des trois premiers numéros contenant
notre nouveau feuilleton *Paradis perdu*
(Voir plus haut).

Pour prendre livraison de cette prime,
il suffira de présenter au bureau du
journal, 7, place des Terreaux (de 10 h.
du matin à 5 h. du soir), la partie supé-
rieure du journal portant les trois dates
indiquées.

Quant à nos lecteurs du dehors, ils
pourront, à leur choix, recevoir la
prime franco par la poste, contre envoi
de son-tête en question ou, ce qui est
préférable pour éviter toute détérioration
possible, nous la faire réserver, par
lettre, dans nos bureaux, où nous les
tiendrons à leur disposition pendant
deux mois.

Ces gravures coloriées, qui mesurent
en moyenne 40 centimètres sur 30, sont
sur papier fort avec bordure or et cou-
leurs. Il suffit de les coller sur un carton
qu'on découpe ensuite, en suivant la
bordure, pour avoir un de ces beaux
calendriers de luxe qu'on vend couram-
ment 3 francs dans le commerce.

Grande prime gratuite

SPECIALE

A TOUS NOS ABONNÉS NOUVEUX ET ANCIENS

Magnifique calendrier éphémère, tout
monté sur carton et encadré

de 45 centimètres sur 32
Représentant en couleurs une gra-
cieuse scène villageoise

Nous ferons remettre directement
cette prime au domicile de tous nos
abonnés de Lyon et de la banlieue.

Quant à nos abonnés du dehors, nous
la leur enverrons franco par la poste ou
nous la tiendrons à leur disposition
pendant deux mois dans nos bureaux
où ils pourront la faire réclamer en jus-
tifiant de leur qualité d'abonné.

Autre Prime à nos Abonnés

Nous offrons à nos abonnés de six
mois et d'un an (nouveaux ou anciens) :

- Un Portrait, grandeur naturelle
(au crayon conté), à..... 7 fr.
- Un Portrait, grandeur naturelle
(au pastel), à..... 5 fr.
- Un Portrait, grandeur naturelle
(peinture à l'huile), à..... 25 fr.
- Un Portrait, format de la photogra-
phie (peinture à l'huile), à..... 4 fr.

Il suffit de nous envoyer la photogra-
phie accompagnée d'un mandat-poste de
la somme fixée pour chacune de ces
reproductions.

A NOS LECTEURS

SPHÈRE-PRIME

L'administration du journal vient de
traiter avec un fabricant, fournisseur

des écoles des villes de Paris et Lon-
dres, afin de pouvoir leur offrir, à l'oc-
casion des épreuves, une splendide
sphère terrestre ou céleste d'un mètre
de diamètre, et en 8 couleurs, à un
prix sans précédent.

Ces sphères sont à jour des dernières
découvertes et montées sur un magnifi-
que pied en métal bronzé richement
ornementé.

Elles seront fournies l'une ou l'autre
franco de port et d'emballage, en gare,
dans toute la France, au nom et à l'ad-
resse de tout lecteur qui nous fera
parvenir un mandat-poste de 10 fr. net,
accompagné de trois en-tête du journal
portant trois dates consécutives.

(Voir les dessins de ces sphères en
4^{ème} page).

Lettre Parisienne

Paris, 28 décembre.

ESPIONNAGE ET TRAHISON. — LA DIPLOMATIE A PARIS

Voilà la Chambre partie; pour ce
qu'elle a fait, ce n'était vraiment pas la
peine qu'elle fut venue.

Plusieurs députés auraient désiré voir
voter, avant la séparation, la loi sur la
trahison et l'espionnage. Il n'y a pas
péril en demeure; on ne trouve pas des
Dreyfus tous les jours, et une loi de
cette importance ne peut se voter au
pied levé, une valise à la main, au mo-
ment de partir. La loi sur la trahison et
l'espionnage peut avoir des conséquen-
ces terribles, et vaut la peine d'être bien
mûrie.

Le projet présenté par le gouverne-
ment était fait — cela se voyait bien —
de pièces et de morceaux réunis à la
hâte par le personnel des bureaux. Con-
çoit-on une loi sur l'espionnage qui punis-
sait des faits ne constituant pas des
actes d'espionnage? C'était grotesque.

Le projet, amendé par M. Jules Ro-
che, est plus rationnel, je dirais même
scientifique, car il établit par définition
la différence entre la trahison et l'espion-
nage. Ce projet même n'est cepen-
dant pas complet; il ne s'occupe pas
de la procédure et du huis clos.

Il serait effrayant qu'on pût con-
damner à mort à huis clos. Une peine
pareille doit être ratifiée par le senti-
ment public, mis à même d'apprécier
les faits par la publicité des preuves.

Sur Dreyfus planera éternellement un
mystère. L'ambassade d'Allemagne a
déclaré au *Figaro* qu'elle ne connaît pas
Dreyfus; qu'aucun papier n'a été volé à
l'ambassade; c'est bien. C'est entendu,
mettons que c'est avec la Chine que
Dreyfus a trahi; mais encore, s'il s'agis-
sait de mort, faudrait-il qu'on en fût
certain, et ne pas fusiller un homme
sans que le public sache exactement
pourquoi.

Les relations diplomatiques ont sans
doute leurs exigences; mais encore con-
viendrait-il de reviser le manuel de droit
diplomatique, pour le mettre d'accord
avec les temps modernes.

L'espionnage est à l'ordre du jour;
pour me servir d'une expression plus
convenable, je dirai que toutes les na-
tions se surveillent.

Il faudrait adapter à ce nouveau genre
de sport les lois faites en des temps où
la guerre était une question dynastique,
non nationale comme elle est aujourd'hui.

Ces considérations m'amènent tout natu-
rellement à la situation actuelle du
corps diplomatique en France. Il est
évident qu'elle n'est plus du tout ce
qu'elle était autrefois.

Quand il y avait une Cour, on voyait
défiler les grands équipages des ambas-
sadeurs, ils tenaient un grand train de
maison et donnaient des fêtes splendi-
des, dont le souvenir est resté dans l'his-
toire. Le corps diplomatique maintenant
s'est démocratisé lui aussi.

Les ambassadeurs de la triple alliance
n'ont et ne peuvent avoir que des rela-
tions, je dirais presque, d'affaires cou-
rantes. Les négociations sont plus ac-
tives avec la Russie et le Vatican; avec
l'Angleterre on peut dire qu'on négocie
en dehors de la diplomatie. Mais, avec
tous, les rapports sont excellents, la
courtoisie la plus exquise préside aux
relations respectives.

Au quai d'Orsay, on ne dirait vrai-
ment pas qu'on est dans un pays où l'on
doit dans la presse des sottises et des
sottises de tous calibres. Dans la di-
plomatie on ne connaît pas la presse,
on ne s'en occupe pas quand elle ne
s'applique pas les *Débats*, le *Temps*, le
Times ou l'*Allgemeine Zeitung*. C'est
cela qui permet d'entretenir de bonnes
relations pacifiques, qui seraient bien-
tôt bouleversées, si elles étaient aban-
données aux diatribes des écrivains.

Il est très curieux de voir les relations
entre le Nonce et l'ambassadeur d'Italie.
Officiellement, ils ne se connaissent pas;
personnellement, les rapports sont très
courtois. Dans ce petit fait, on retrouve
toute la souplesse de la diplomatie, qui
sait tourner les difficultés et éviter les
écueils. C'est cela qui fait la paix du
monde.

Le corps diplomatique va recevoir
un membre nouveau, l'ambassadeur
d'Autriche. C'est un gentilhomme, di-
plomate de la vieille école, c'est-à-dire
qu'il apportera, dans les relations avec
la France, l'appoint d'un esprit élevé et
d'un sentiment délicat, comme il appar-
tient aux grandes races.

UN PARISIEN.

L'ARMÉE FRANÇAISE

Il nous souvient d'avoir passé quel-
ques jours, il y a des années déjà, à
la campagne, chez un ami commun,
avec l'un des plus grands hommes de
guerre que la France ait compté, en
ce dernier demi-siècle, parmi ses gé-
néraux.

L'introduction des mœurs germa-
niques dans l'organisation militaire
d'une nation latine et les consé-
quences qu'il était logique d'en pré-
voir, faisaient, le plus souvent, l'objet
de nos longues causeries sous les
grands arbres du parc. Et le vieux
soldat de toutes les grandes guerres
de l'Empire et de la République, ter-
minait d'ordinaire ses réflexions attris-
tées par ces douloureuses paroles :

— Ah! c'était une grande et forte
chose que l'armée française, cette
armée qui avait formé les premiers
soldats du monde, comme on disait
autrefois. Mais il n'est rien dans les
œuvres de l'homme, de si robuste et
de si durable, que l'on ne parvienne
à détruire en y mettant le temps. Et
si l'on continue ainsi, l'armée fran-
çaise finira par y passer, elle aussi!

Eh bien! ces prédictions sinistres
nous parviennent douloureusement à
la mémoire, quand nous voyons se
développer les phases de la cam-
pagne lentement poursuivie pour la des-
truction de l'armée française.

Notre correspondant parisien nous
signalait hier une nouvelle étape de
cette odieuse entreprise.

Un député socialiste du Nord, le
« général » Jung, — encore un nom
allemand! — vient de déposer à la
Chambre une proposition de loi pour
réduire le service militaire à deux
ans.

Au cours de la précédente législa-
ture, M. Deloncle avait déjà pris l'ini-
tiative de cette coupable entreprise.
Naturellement, M. Deloncle vient se
joindre aujourd'hui au « général »
Jung, et ces messieurs ont réussi, di-
ton, à faire signer leur proposition par
près de deux cents députés.

M. Jung se propose, en outre, de
créer une agitation socialiste autour
de sa proposition inspirée par l'Alle-
magne et l'armée allemande et de
faire, pour cela, une série de confé-
rences en province sur ce sujet.

Ce sera complet.

D'autant plus complet que M. Jung
a le mérite d'être net et franc et de
jouer cartes sur table.

Pour lui, il a déclaré sans amba-
ges aux *interviewers* parisiens, la loi
sur l'armée n'est pas une loi militaire,
c'est « une loi sociale ».

D'après lui, notre loi de 1872 a été
une loi de réparation (?) et celle de
1889, une loi électorale.

Quant à la législation future, la lé-
gislation idéale à appliquer à la
France, il faut s'occuper d'abord,
d'après les théories étranges de cet
étrange député-général, d'une loi de
recrutement social, puis d'une loi de
préparation, avant d'appeler les jeun-
es gens sous les drapeaux.

Vous voyez d'ici ressusciter les ba-
tailles scolaires de grotesque et la-
mentable mémoire.

« Envisagé de cette façon, pour-
suit notre général législatif, le service
militaire n'est plus un métier, c'est
une école d'application sociale d'une
espèce particulière, le complément
obligé de l'éducation civique, en vue
d'une éventualité de défense qu'on a
le devoir de toujours envisager. »

« Dans ces conditions, la loi de re-
crutement doit être une, c'est-à-dire
viser tous les cas. »

« Elle doit être simple, c'est-à-dire
résumée en peu de pages et facile-
ment compréhensible par tous. »

« Elle doit enfin être nationale,
c'est-à-dire permettre l'instruction
militaire la plus complète possible du
plus grand nombre. »

« C'est pour toutes ces raisons que
je demande le service de deux ans
obligatoire pour tous. A cette règle
générale, je ne fais que deux excep-
tions : l'une en faveur des jeunes
gens ayant subi avec succès les con-
cours nationaux de tir et qui pour-
raient être renvoyés dans leurs foyers
après dix-huit mois de service, l'autre,
au contraire, au désavantage du
soldat qui, ne sachant ni lire, ni écri-
re, à la fin de son congé, pourrait
être maintenu au corps pendant une
année de plus. »

« Mais pour aucun militaire, la
durée du service actif ne pourrait
être interrompue par des congés, sauf
le cas de maladie ou de convales-
cence. »

Voilà donc bien nettement exposé
le but de ce projet de loi, qui sera
très vraisemblablement voté.

UN PARISIEN.

Impossible d'être plus clair.

On veut une loi sociale on ne veut
plus d'une loi militaire.

De l'armée française, des qualités
nécessaires, indispensables pour faire
un soldat, il n'est plus question. Le
métier des armes n'est plus un métier.
De la défense nationale on ne se sou-
cie absolument plus. Il ne s'agit que
d'un impôt, disons le mot, d'une
charge qu'il importe avant tout d'im-
poser à tout le monde, sans se préoc-
cuper de l'utilité que cela pourra
avoir.

L'état militaire est peut-être le plus
difficile de tous, parce que c'est celui
qui exige le plus d'abnégation, d'en-
durance, d'habitude, de discipline,
d'esprit de sacrifice. Le soldat, com-
me le prêtre, doit se créer une atmos-
phère morale extraordinaire, contre
nature en quelque sorte, qui l'amène
à faire le sacrifice de sa personnalité
et de sa vie au sentiment abstrait de
l'honneur et du devoir.

Cette atmosphère ne peut s'obtenir
qu'au prix d'une longue habitude, de
longs efforts et d'un patient appren-
tissage.

Du jour où le métier des armes
n'est plus un métier, on n'a plus
affaire qu'à des recrues et l'histoire
tout entière enseigne ce que valent
des recrues en présence de vétérans.
Dès l'entrée en campagne, toute cette
foule affolée se disperse et se débâ-
de de tous côtés, dans les champs, les
bois et les ravins, dans les fossés,
derrière les buissons; on jette les
armes et le sac trop lourds à porter,
sans compter les terreurs paniques où
l'on crie : « Chacun pour soi et Dieu
pour tous! » C'est la débâcle.

Faut-il rappeler l'éternelle histoire
de ces soldats improvisés, des armées
de Xerxès et de Darius, battues par
une poignée de Grecs et de Macé-
doniens, des expéditions triompha-
les du premier Empire, et plus
récemment encore, sous nos yeux, le
spectacle de l'immense Chine, pour-
vue cependant de tous les perfection-
nements de la guerre moderne, ta-
versée, vaincue, anéantie par une
poignée de soldats japonais.

L'expérience de tant de peuples et
de tant de siècles ne servira-t-elle
donc à rien et devons-nous cruelle-
ment la recommencer à nos dépens?

Ce sont-là, hélas! les tristes résultats
de cette affreuse chose qu'on appelle
la politique, pour laquelle le salut du
pays n'est qu'un mot, et que domi-
nent par dessus tout l'ambition et la
haine, la jalousie et l'envie.

La commission de l'armée est, en
majorité, favorable à la proposition
Jung. Son président seul, M. Mézi-
ères, fait remarquer que dans cette
Allemagne, sur laquelle on se base
toujours pour chercher des ana-
logies qui n'existent pas, il y a dans
l'armée un minimum de 30.000 vieux
soldats, tandis que nous n'en com-
ptons pas un seul en France.

Mais l'intérêt de l'armée française
n'est pas en question. Qu'elle périsse,
comme les colonies d'autrefois, plutôt
que les principes si chers aux des-
tructeurs de la Société et de la civili-
sation!

V. de Gama.

Service téléphonique

RÉVOCATION

M. DE LANESSAN

Paris, 29 décembre.

Au Conseil des ministres de ce ma-
tin, sur la demande de M. Delcassé,
ministre des colonies, le Conseil a
décidé que M. de Lanessan est relevé
de ses fonctions de gouverneur gé-
néral de l'Indo-Chine.

Le président de la République, sur
la proposition du ministre des colonies
a signé un décret, aux termes duquel
M. Armand Rousseau, ancien député,
conseiller d'Etat, ancien secrétaire
d'Etat au ministère des travaux pu-
blics, ancien directeur des colonies,
est nommé gouverneur général de
l'Indo-Chine.

Cette mesure a été prise par le gou-
vernement, sur des preuves acquises
par lui, que M. de Lanessan commu-
niquait à des tiers les rapports et les
documents officiels.

Voici des détails précis sur les faits
qui ont motivé la grave mesure qui
vient de frapper M. de Lanessan :

M. de Lanessan aurait communiqué à M.
Canivet, directeur du *Paris*, actuellement
sous les verrous, des rapports et notes of-
ficielles adressées par lui au ministre (ou,
auparavant, au sous-secrétaire d'Etat) des
colonies.

Ces communications, auraient été par-
ticulièrement suivies pendant les récents in-
cidents qui ont provoqué le rappel du ré-
sident supérieur Bouloche. Certaines autres
auraient été accompagnées de notes conte-
nant des plans d'articles. Toutes ces
correspondances étaient purement politi-
ques.

En général, ces documents n'émanaient
pas de M. de Lanessan lui-même, mais de
M. Joyeux, son secrétaire, ami personnel
et, croyons-nous, ancien collaborateur de
M. Canivet. Une série de lettres de M.
Joyeux, d'un tour et d'un caractère con-
fidentiels, aurait été trouvée au domicile de
M. Canivet; le dépouillement n'en serait
pas encore terminé.

Une de ces lettres — et ceci sous toutes
réserves — parle de remise de fonds, ce
qui tendrait à prouver qu'un accord était
intervenu concernant la publication d'un jour-
nal de Paris; mais, nous le répétons, ceci
sous toutes réserves.

La lettre visée parle d'une somme de 500
francs.

Aucune correspondance n'a trait à des
concessions ou opérations financières.

M. de Lanessan s'est borné à faire défen-
dre sa politique par un confident à gages.

Le ministre a redouté que, si des révé-
lations inévitables venaient à se produire au
moment du procès Canivet, l'émotion du
monde politique n'en fût que plus profonde;
c'est pour éviter toute surprise qu'on a sus-
pendu les pouvoirs de M. de Lanessan, en
l'invitant à venir lui-même s'expliquer en
France sur des actes qui lui sont tout per-
sonnels.

Ajoutons que M. Delcassé n'a reçu com-
munication des pièces visées que depuis
deux-jours seulement et que, désireux de
garder le secret le plus absolu, il n'a in-
formé son chef de cabinet que ce matin, au
retour du conseil, et l'a chargé de préparer
le décret qui nomme M. Armand Rousseau.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 décembre.

Le conseil des ministres s'est réuni ce
matin, à l'Élysée, sous la présidence de M.
Casimir-Perier.

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR
Le ministre de la marine a présenté à la
signature du président de la République un
décret relatif aux engagements et à l'incor-
poration des volontaires de la Réunion
dans les troupes coloniales pour la durée
de l'expédition de Madagascar.

DÉCROISSATIONS
Le président de la République a signé
des décrets nommant : grand-croix de la
Légion d'honneur, l'amiral Duperré Charles;
grands-officiers : MM. Alexandre Dumas,
Décrat, ancien ambassadeur à Londres, et
vice-amiral de la Jaille.

La médaille militaire est conférée à l'ami-
ral Rioumier et au général Brière de l'Isle.

LE POURVOI DE DREYFUS

Paris, 29 décembre.

Dreyfus et sa famille
Sous ce titre, nous avons reproduit hier
des renseignements empruntés aux jour-
naux de Paris et que nous sommes aujour-
d'hui en mesure de rectifier.

Il n'est pas exact que le condamné soit
abandonné par sa famille et par M^{me} Drey-
fus elle-même. Loin de le renier, les siens
continuent à le croire victime d'une épon-
table erreur judiciaire.

En second lieu, le père de Dreyfus, qu'on
disait à Paris, est mort depuis trois ans.

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Paris, 29 décembre.

Nouvelle Perquisition
On a enfin l'explication de l'expédition
mystérieuse entreprise hier par M. Clément.
C'est aux domiciles de M. Lalou (Jules),
chevalier de la Légion d'honneur et ancien
général, domiciles situés, l'un rue
Mirosmesnil, 95, l'autre cité d'Antin, 4, que
le commissaire aux délégations a perquisi-
tionné.

Dans la journée, M^{me} la princesse de
Baufrémont de Contremont avait adressé à
M. Dreyfus une plainte relative à une ten-
tative d'extorsion de fonds dont M. Lalou
se serait rendu coupable à son égard.
De son côté, M. Bernard, commissaire
aux délégations judiciaires accompagné de
M. Flory, expert, s'est rendu ce matin, 69,
rue de la Chaussée-d'Antin au siège de la
compagnie des chemins de fer du sud de la
France pour procéder à la saisie des livres
de comptabilité.

L'apport de ces documents n'étant plus
au siège social, M. Bernard a continué ses
recherches cet après-midi, dans différents
endroits de Paris notamment sur la rive
gauche pour retrouver le livre de caisse
mentionnant les mouvements de fonds.

L'affaire Camille Dreyfus
M. Doppler a reçu aujourd'hui la dépo-
sition de M. Debrail, rédacteur au *la Paix*,
qui avait été indiqué par M. Thivert-Rapides,
comme étant à même de pouvoir fournir
des renseignements sur les tentatives d'ex-
tortion de fonds faites par Camille Dreyfus
aux frais de plusieurs candidats au Conseil
général dans le IX^{ème} arrondissement.

M. Doppler paraît avoir l'intention de ter-
miner le plus tôt possible l'affaire Camille
Dreyfus pour se consacrer ensuite aux au-
tres affaires successivement et les liquider une
à une, sans chercher plus loin.

Le *Figaro* raconte qu'à propos des con-
sultes, Camille Dreyfus, abusant de son ma-
ndat de député, s'était fait donner

Compagnie générale des Eaux s'est réunie hier, à un heure de l'après-midi, à l'angle de la grande rue de la Croix-Rousse et de la rue Dumont.

